

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SALON DES MAIRES 2019 : LA FNTP REMETTRA LES DEUXIÈMES « VICTOIRES DE L'INVESTISSEMENT LOCAL » QUI METTENT EN EVIDENCE LA VALEUR ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES INFRASTRUCTURES

Paris, le 14 novembre 2019. Dans le cadre du Salon des Maires, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) remettra le mercredi 20 novembre prochain les deuxièmes « Victoires de l'Investissement local ». Fort du succès de l'édition 2018, elle récompensera cette fois, 8 collectivités pour des projets d'infrastructures générateurs de valeur collective dans les territoires et ce, à l'aide d'une méthodologie basée sur l'analyse des impacts socio-économiques des projets.

On s'interroge de plus en plus sur les coûts des projets d'infrastructures, souvent sans s'intéresser à la valeur économique, sociale et environnementale qu'ils produisent sur le long terme, et qui permet de rentabiliser l'investissement initial dans des proportions parfois très importantes. Les Victoires de l'investissement local sont pour la FNTP l'occasion de démontrer cette création de valeur -et donc d'aider la décision publique- de valoriser les initiatives locales et de faire de la pédagogie auprès des citoyens. Pour rappel, à eux seuls, les cinq projets sélectionnés lors de l'édition de 2018 ont généré 363 millions d'euros de bénéfices économiques, sociaux et environnementaux nets des coûts. Ces bénéfices se sont traduits par exemple par du pouvoir d'achat supplémentaire pour les citoyens, par des gains de temps et donc de productivité dans les trajets du quotidien ou encore par des gains environnementaux calculables en tonnes de CO₂ évitées.

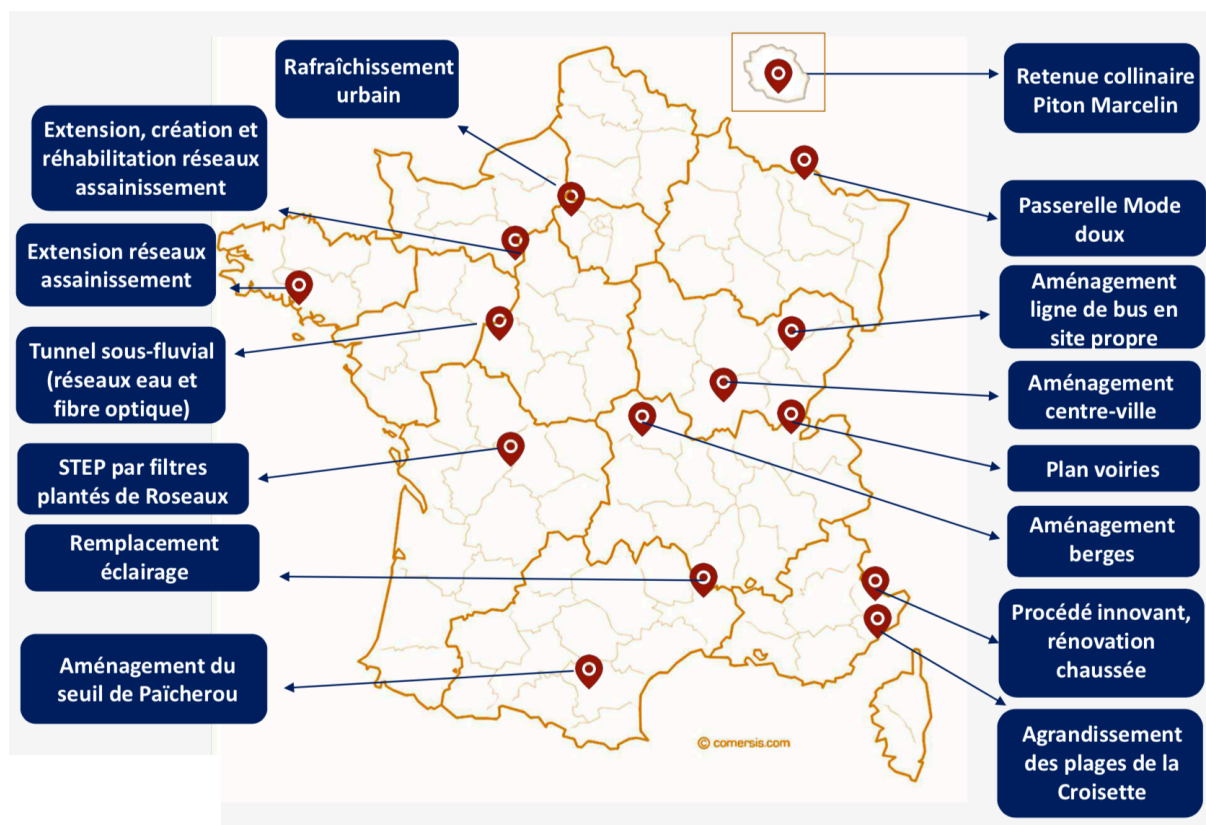
Christophe Béchu, Maire d'Angers et Président d'Angers Loire Métropole, Arnaud Robinet, Maire de Reims et Gaël Perdriau, Maire de Saint-Etienne étaient notamment venus recevoir leur récompense sur le Salon des Maires.

Pour désigner les lauréats 2019, la FNTP s'est appuyée à nouveau sur CITIZING, cabinet indépendant spécialisé en évaluation et sécurisation de projets et de politiques publiques.

Chaque projet retenu a fait l'objet d'une évaluation détaillée et selon une méthodologie académiquement reconnue pour savoir à quoi il sert et s'il vaut le coût, compte tenu de la valeur collective qu'il génère. Les projets publics touchent de nombreux acteurs (résidents, usagers, services publics, opérateurs, etc.), et leurs coûts et bénéfices ne sont pas uniquement financiers : ils peuvent également être de nature économique, sociale, sociétale et environnementale. Il convient dès lors de quantifier l'ensemble de ces coûts et bénéfices. Afin de pouvoir être comparés les uns aux autres, les différents impacts (coûts et bénéfices) sont traduits dans une unité commune : l'unité monétaire.

Cette année encore les lauréats, Maires et Présidents d'intercommunalité, se verront remettre leurs récompenses sur le stand de la FNTP : un prix des petites villes, un pour la transition écologique, un autre pour la compétitivité économique, pour la cohésion territoriale et sociale, pour l'innovation, ainsi qu'un prix spécial et un grand prix.

**RENDEZ-VOUS AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES POUR
CONNAÎTRE LE NOM DES VAINQUEURS DE NOTRE EDITION 2019
LE MERCREDI 20 NOVEMBRE A 15H
STAND D54 dans le hall 2.2**



Carte des projets évalués sur le territoire pour l'édition 2019

Pour Bruno CAVAGNÉ, président de la FNTF, « Avec l'édition 2019 des Victoires de l'Investissement local, nous sommes fiers de soutenir à nouveau des projets qui comptent en France parce qu'ils participent à l'intérêt général en créant de la valeur collective économique, sociale et environnementale. »

CONTACT PRESSE :

Fédération nationale des Travaux publics (FNTF)

Manon GAUDEFROY, manon.gaudefroy@havas.com, 07 88 61 74 01

À PROPOS DE LA FNTF

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : [@FNTF_info](http://www.fntp.fr)